

Lettres Patentes

Qui ordonnent une augmentation
de prix par marc d'argent qui
sera apportés et monnoyes
à proportion de Suloy y
mentionnées.

Du 30 Aoust 1356

Jehan par la grace
de Dieu Roy de France à nos
seigneurs et seigneur lez généraux
maîtres de nos monnoyes salut
et dilection, nous pour certaines
causes vous mandons et commandons
et trèsfortement que tantost et sans
de lay ce a lettres veues vous
faires donner par toutes les
chaucunes nos monnoyes

à tous changeurs marchands et
autres de chacun marc d'argent
appelle' argent le Roy qu'ils en
apporteront et feront mettre en nosd.
monnoys creüe outre le prin que
nous en faisons donner apres en
c'en a sçavoir qu'ils auront de
tout marc d'argent alloué à 3^e.
de loy quinze sols tournois de
creüe aussy auront sept liures à
5^e tournois, et de tout autre marc
d'argent, blanc en icelles vaincelles
et billon blanc à 12^e de loy ou
environ qui fera monnoyé en
deniers coings et étranges et
fait bon de notre royaume
17^e tournois de creüe aussy auront
7^e 12^e tournois de creüe ce fait
et diligemment et par telle
maniere que vous n'en puissiez
estre repris de negligenee de ce
faire avouer de chacun de

vous donner pouvoir et autorité
et mandement special par la teneur
de ce present, donne le 30. aoust
1356. par le Roy.